

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2019

OBJET : **NPNRU - APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE GPSEA ET DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER CHANTEREINE**

Le jeudi 19 décembre 2019, à 18h30,

Le Conseil municipal d'Alfortville, légalement convoqué par Monsieur le Maire le mercredi 11 décembre 2019, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'Alfortville, sous la présidence de Monsieur Michel Gerchinovitz.

Présents :

M. Michel Gerchinovitz, M. Julien Boudin, Mme Isabelle Santiago, M. Roger Tisseyre, Mme France Bernichi, M. Serge Franceschi, Mme Caroline Bielsa, M. Jean Mayet, Mme Marie Vingrief, M. Richard Ananian, Mme Geneviève Charpantier, M. Mohamed Chikouche, M. François Vitse, M. Philippe Car, Mme Catherine de Rasily, Mme Catherine Kerkaert, M. Serge Haroutunian, M. Serge Ghnassia, Mme Séta Akachian, M. Thierry Dufloux, Mme Khadija Ouboumour, M. Luc Carvounas, Mme Nadia Maro Deghirmendjian, M. Jean-François Coquet-Blanchard, Mme Julie Gomes-Cordesse, M. Grégoire Verny, Mme Jacqueline Letouzey, M. Jacky Halbwx, M. André Brunel, M. José Pinto-Amorim, Mme Louisa Sossou

Procurat(s) :

Mme Dominique Touquet donne procuration à M. François Vitse, Mme Emmanuelle Titau-Akachian donne procuration à Mme Séta Akachian, Mme Hélène Rouquet donne procuration à M. Philippe Car, Mme Karin Lérian donne procuration à M. Serge Franceschi, Mme Anna Louis donne procuration à Mme Caroline Bielsa, Mme Lilit Simonian donne procuration à M. Jacky Halbwx, Mme Joséphine Sayegh donne procuration à M. Julien Boudin, Mme Scarlett Garson donne procuration à M. André Brunel

Absent(s) :

Mme Brigitte Cauvin, M. Michaël Bullara, M. Cédric Tartaud-Gineste, M. Patrick Bédrossian

Secrétaire de séance : M. Jean Mayet

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine,

Vu le décret n° 2014-767 du 03 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains,

Vu l'arrêté ministériel du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbaines les plus importants et visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain,

Vu la délibération n° 2015/141 du Conseil Municipal du 25 juin 2015 approuvant le contrat de ville et autorisant le Maire à signer,

Vu le contrat de ville signé le 09 juillet 2015,

Vu le règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) relatif au Nouveau Programme de Rénovation Urbaine du 16 juillet 2015,

Vu l'avis du Comité d'Engagement de l'ANRU suite à la présentation du projet le 26 mai 2016,

Vu la délibération n° 2016/ 215 du Conseil Municipal du 15 décembre 2016 approuvant le protocole de préfiguration ANRU concernant le Nouveau Projet de Renouvellement Urbain (NPRU) sur le site Quartier Politique de la Ville (QPV) Chantereine,

Vu le protocole de préfiguration du 23 mars 2017,

Vu l'avis du Comité d'Engagement de l'ANRU du 26 novembre 2018 sur le projet de convention du programme de renouvellement urbain sur la ville d'Alfortville,

Vu le projet de convention cadre du territoire GPSEA,

Vu le projet de charte d'insertion du territoire GPSEA,

Vu le projet de convention pluriannuelle « dit de Site » du quartier Chantereine d'Alfortville,

Considérant le projet de ville « Alfortville 2030 »,

Considérant le quartier sud comme secteur stratégique au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville en tant qu'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP),

Considérant que ce projet va permettre d'achever la mutation urbaine initiée dans le cadre de PRU1 et de la ZAC Chantereine,

Considérant que cette deuxième phase du projet de rénovation urbaine va conforter les ambitions urbaines de ce quartier fluvial situé au coeur du Grand Paris,

Sur le rapport de M. Richard Ananian, Adjoint au maire, au nom de la Commission Urbanisme, Habitat, Travaux, Renouvellement urbain

Après en avoir délibéré,
à la majorité

Pour : 38
Abstention(s) :1
M. Coquet-Blanchard

DÉCIDE :

Article 1: d'approuver la convention cadre territoriale du territoire GPSEA ci-annexée ;

Article 2: d'approuver la convention pluriannuelle dite «Convention Site» du projet de renouvellement urbain du quartier Chantereine d'Alfortville ci-annexée ;

Article 3: d'approuver la charte d'insertion relative aux projets de NPRU du territoire GPSEA annexée à la convention cadre territoriale ;

Article 4: d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer ces conventions et tout document afférent.